

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publication : 26/09/2014

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 06 – 047

Décision 1 : L'attribution du marché de maintenance des infrastructures Faisceaux hertziens.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le présent marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres européen. Il a été publié le 5 juillet 2014 au JOUE et au BOAMP, le 3 juillet 2014 sur Achatpublic.com et le 9 juillet 2014 sur le site du SDIS, conformément au règlement intérieur sur les marchés publics.

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la notification du marché. Il est reconductible 6 fois, de manière expresse, pour une période de 6 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Le marché sera attribué en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Prix (pondération : 60 points)

2. Valeur technique (pondération : 40 points) :

- description des moyens matériels permettant de palier à toute carence du stock de dépannage du SDIS : 5 points
- description des moyens matériels et humains pour éviter toute indisponibilité : 10 points
- description des moyens techniques pour suivre et déclarer les incidents : 5 points
- description des moyens techniques et humains pour respecter les astreintes 24H/24 7j/7 : 10 points
- description des moyens de télémaintenance et assistance téléphonique : 10 points.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 septembre 2014 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

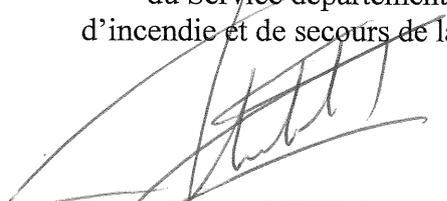
Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2014 attribuant le marché de maintenance des infrastructures faisceaux hertziens à l'entreprise **DALKIA** sise Parc du champ Dolin – 10 Rue Aimé Cotton – 69 800 Saint Priest.

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer les pièces du marché sous réserve de la production par la société retenue des pièces visées à l'article 46 du code des marchés publics.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140919-14-06-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publication : 26/09/2014

